

FICHE SIGNALÉTIQUE

APPEL D'URGENCE :800 424-9300 (CHEMTREC) ou 866 374-1975 (Tessenderlo Kerley)

1. IDENTIFIANT

NOM DU PRODUIT : Herbicide Lorox 4L
Description : Un herbicide liquide

Rég. EPA Numéro: 16279 Loi Sur Les Produits Antiparasitaires

Caractérisation chimique : Substance

IDENTIFIANT DE L'ENTREPRISE : Tessenderlo Kerley, Inc.

2910 N. 44th Street, Suite 100 Phoenix, AZ 85018-7272

602 889-8300

2. RENSEIGNEMENTS LIÉS AUX RISQUES

AVERTISSEMENT

Susceptible de provoquer le cancer (H351)
Peut endommager les organes à force d'exposition prolongée ou répétée (H373)

Nocif en cas d'inhalation (H332)

Peut être dangereux en cas d'ingestion (H302)

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables



CLASSIFICATION DES DANGERS

Dangers pour la santé	Catégorie	Dangers physiques	Catégorie
Cancérogénécité	2	Aucune	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée	2		
Toxicité aiguë en cas d'inhalation	4	Risques environnementaux	Catégorie
Toxicité aiguë, orale	5	Dangereux pour l'environnement aquatique – Risque aigu	1
-		Dangereux pour l'environnement aquatique – Risque chronique	1

DANGERS NE NÉCESSITANT PAS DE CLASSIFICATION

Aucune

MISES EN GARDE

Obtenez, lisez et suivez toutes les consignes de sécurité avant l'utilisation. Portez des gants et des vêtements de protection. Consultez la section 8 pour connaître les exigences spécifiques en matière d'EPI. N'inhalez pas la poussière/les fines gouttelettes. Utilisez seulement dans un endroit bien aéré. (P203+P280+P260+P271)

En cas d'exposition ou de préoccupations, consulter un médecin. (P318)

Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. (P319)

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position

confortable pour respirer. Obtenez une aide médicale. (P304+P340+P317)

EN CAS D'INGESTION: Obtenez une aide médicale. (P301+P317)

Ranger sous clé. (P405)

Éviter tout rejet dans l'environnement non conforme à l'étiquette du produit. Épancher tout déversement. (P273+P391) Éliminer le contenu/contenant en suivant les instructions figurant sur l'étiquette du produit et conformément aux règlements locaux/fédéraux. (P501)

3. RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPOSITION ET LES INGRÉDIENTS

<u>Numéro</u>

Nom courantNom chimiqueCASCompositionLinuron[3-(3,4-dichlorophényl)-1-méthoxy-1-méthylurée]330-55-240,6 %

REMARQUE : Les valeurs ne tiennent pas lieu de spécifications de produit.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Ayez sur vous le contenant ou l'étiquette du produit quand vous appelez un centre antipoison ou un médecin ou quand vous allez vous faire traiter. En cas d'urgence médicale concernant ce produit, appelez sans frais le 1 866 374-1975. Voir l'étiquette pour des précautions et directives d'utilisation supplémentaires.

EN CAS D'INGESTION: Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faites boire un verre d'eau à petites gorgées à la personne si elle peut avaler. Ne faites pas vomir à moins d'avoir reçu cette directive du centre antipoison ou d'un médecin. N'administrez jamais quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlevez les vêtements contaminés. Rincez la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Gardez les yeux ouverts et rincez-les lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, enlevez les lentilles de contact au bout de 5 minutes, puis continuez à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, dans la mesure du possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Risques d'incendie et d'explosion : La décomposition thermique ou la combustion peut générer des vapeurs irritantes et hautement toxiques.

Agent d'extinction: Utiliser les moyens d'extinction appropriés pour les combustibles impliqués dans l'incendie.

Équipements de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent être équipés d'un appareil respiratoire autonome à pression positive et d'une combinaison de pompier complète.

Instructions de lutte contre les incendies: Évacuer tout le personnel inutile de la zone et lutter contre l'incendie à une distance sécuritaire du vent. Contenir l'eau contaminée ou l'eau de lutte contre les incendies; ne pas laisser pénétrer dans les drains ou les cours d'eau. Les systèmes d'extinction d'incendie à base de mousse ou de produits chimiques secs sont préférables pour prévenir les dommages environnementaux causés par un écoulement excessif d'eau.

Produits de combustion dangereux : Données non disponibles **Classification NFPA :** Santé – 2 / Inflammabilité – 0 / Réactivité – 0

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Isoler la zone et empêcher le personnel inutile et non protégé d'y pénétrer. Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle appropriés, comme décrit à la section 8 de ce document. Assurez-vous que la ventilation est adéquate.

Précautions environnementales: Empêcher les matériaux de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts publics, les voies navigables et/ou les eaux souterraines. Ne pas rincer pour drainer ou souiller. Contenir l'eau contaminée.

Nettoyage des déversements : Contrôler le déversement à sa source. Contenir le déversement pour éviter qu'il ne se propage ou contamine le sol ou n'entre dans les systèmes d'égout et de drainage ou tout plan d'eau. Nettoyer immédiatement les déversements en respectant les précautions décrites à la section 8. Couvrir tout le déversement de matière absorbante et le placer dans un contenant pour déchets compatible. Laver la zone avec un détergent à l'eau dure (p. ex., des produits commerciaux comme Tide, Joy, Spic and Span). Ramassez le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire et placez-le dans un contenant pour déchets compatible. Une fois que tout le matériel est nettoyé et placé dans un contenant en vue de son élimination, scellez le contenant et organisez son élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certaines personnes. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les remettre.

Entreposage: Conservez le produit dans le contenant d'origine uniquement. Rangez le produit dans un endroit frais et sec.

8. MESURES LIÉES À L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques: Utiliser la ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux en suspension dans l'air en dessous des exigences ou des directives de limite d'exposition. S'il n'y a pas d'exigences ou de directives applicables en matière de limite d'exposition, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.

Vêtements de travail protecteurs : Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches courtes et un pantalon court, des gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable, des chaussures et des chaussettes, un harnais résistant aux produits chimiques en cas d'exposition aérienne.

Généralités: Enlevez immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive de ce type n'est fournie pour les produits lavables, utilisez du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément des autres vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Limites d'inflammabilité

Point d'éclair (cc) :

Liquide bronzé clair Apparence: pH: 7.1

sans objet

Point de fusion : Viscosité cinématique : non disponible sans objet

Point d'ébullition 103 + 3 °C (217 + 37 °F Solubilité (dans l'eau) : Se disperse pour former une Inflammabilité: ininflammable

suspension. La solubilité du linuron

dans l'eau est de 75 ppm

Rapport de distribution : Données non disponibles (supérieures/inférieures) :

> Pression de vapeur : non disponible

non disponible Densité: 9,94 lb/gal à 20 °C (68 °F) Température d'auto-allumage : non disponible Densité relative de la vapeur : non disponible Température de décomposition : non disponible Caractéristiques des particules : non disponibles Odeur: faible, caractéristique

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER: Exposition à la chaleur extrême ou aux flammes nues.

STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans toutes les conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES MATÉRIAUX : Acides et bases forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Données non disponibles.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produira pas.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ ORALE (LD_{50 chez le rat}): 2 600 mg/kg
TOXICITÉ DERMALE (LD_{50 chez le rat}): > 2 000 mg/kg
TOXICITÉ D'INHALATION (CL_{50 chez le rat}): >218 mg/L

IRRITATION OCULAIRE: Légère rougeur conjonctivale pendant 24 heures, disparaît après 72 heures

IRRITATION CUTANÉE: Non irritant

SENSIBILISATION CUTANÉE: Pas de sensibilité

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

EPA: Groupe C sans Q₁ (Cancérogénicité possible pour l'homme)

ACGIH: N'y figure pas
IARC: N'y figure pas
OSHA: N'y figure pas

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION: Pas une toxine développementale ou reproductive.

MUTAGÉNICITÉ/GÉNOTOXICITÉ: Non mutagène ou génotoxique.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Les renseignements suivants concernent l'ingrédient actif, le linuron :

TOXICITÉ AQUATIQUE - Aiguë

Mouton Minnow (CL à_{50 à 96 heures}): 0,89 mg/L

Daphnie (CE 50 à 48 heures): 0,12 mg/L

TOXICITÉ AQUATIQUE - Chronique

Truite arc-en-ciel (NOEC 21 jours): 0,1 mg/L Daphnie (CENO de 21 jours): 0,13 mg/L

TOXICITÉ AVIAIRE

Caille de Bobwhite par voie orale (LD50): 940 mg/kg

Dégradabilité: Dans les plantes, le métabolisme implique la déméthylation et la déméthoxylation. La dégradation microbienne est le principal facteur de disparition du sol. La demi-vie sur le terrain est de 2 à 5 mois, F. Kempson-Jones et R. J. *Hance Pestic*. Sci., 1979, 10 : 449. Dans le sol, DT50 38-67 d. Adsorption du sol K∞ 500-600.

Mobilité: La lixiviation par le sol dans l'eau souterraine de ce produit dans certaines conditions à la suite d'une utilisation agricole est notoire.

13. MESURES LIÉES À L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES PESTICIDES: Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inadéquate de l'excès de pesticide, du mélange pulvérisé ou du produit de rinçage constitue une violation de la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés conformément aux instructions de l'étiquette, appelez votre agence de contrôle des pesticides ou de l'environnement de l'État ou le représentant des déchets dangereux du bureau régional de l'EPA le plus proche pour obtenir des conseils.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS: Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Voir l'étiquette du contenant pour les instructions de manipulation et d'élimination du contenant.

14. RENSEIGNEMENTS LIÉS AU TRANSPORT

Ces renseignements ne sont pas destinés à signifier toutes les exigences réglementaires ou opérationnelles spécifiques/les renseignements relatifs à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des conteneurs et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des règlements. Des renseignements supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenus auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il incombe à l'organisation de transport de respecter toutes les lois, tous les règlements et toutes les règles applicables concernant le transport du matériel.

US-DOT:

UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S. (linuron), 9, PG III, Polluant marin **Guide d'urgence du DOT**: 171

IMDG:

UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S. (linuron), 9, PG III, Polluant marin

IATA:

UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S. (linuron), 9, PG III, polluants marins

Numéro EMS:

F-A, S-F

Renseignements supplémentaires sur le transport : Conformément à la norme 49 CFR 171.4(c), les emballages non en vrac (capacité maximale de 119 gallons (450 L) ou moins pour les liquides ou 882 lb (400 kg) ou moins pour les matières solides) transportés par véhicule à moteur, wagon ou aéronef sont exemptés de toutes les réglementations sur les polluants marins de la norme 49 CFR et donc traités comme des matières non dangereuses. Tous les envois en vrac ou tout envoi transporté partiellement ou entièrement par navire sont traités comme des polluants marins réglementés et sont expédiés conformément aux exigences énumérées.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

FIFRA -

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification du SGH et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides sur le lieu de travail. Voici les renseignements sur les dangers comme l'indique l'étiquette du pesticide :

MISES EN GARDE

DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

AVERTISSEMENT. Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certaines personnes. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les remettre.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce pesticide est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer le produit directement dans l'eau ou dans les secteurs où de l'eau de surface est présente ou encore dans les zones intertidales, sous la limite de la marée haute moyenne. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive des zones traitées. Ne pas contaminer les plans d'eaux lorsque vous nettoyez l'équipement ou disposez de l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION (suite)

Tous les pesticides sont régis par la Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (FIFRA). Les renseignements réglementaires présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque ce produit est manipulé en dehors de l'utilisation et de l'application normales en tant que pesticide. Ce produit est exclu des exigences d'inscription en vertu de l'EPA/TSCA.

Règlements/Lois sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange spécifique Section 355 (substances extrêmement dangereuses): N'y figure pas.

SARA Titre III – Section 302 Substances extrêmement dangereuses

N'y figure pas

SARA Titre III - Section 311/312 Catégories de danger

Immédiat (aigu), différé (chronique)

Section 313 (Rapport sur les rejets de substances toxiques-Formulaire R):

Nom chimique N° CAS Concentration
Linuron 330-55-2 40.6 %

CERCLA/SUPERFUND:

Quantité à déclarer (RQ) : Sans objet

Proposition californienne 65

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer au linuron, reconnu par l'État de la Californie comme étant toxique pour le développement. Pour plus d'informations, allez à www.P65Warnings.ca.gov.

Classification RCRA

En vertu de la RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer au moment de son élimination si le matériau contenant le produit ou dérivé du produit devrait être classé comme déchet dangereux.

Éléments de l'étiquette SGH

Ce produit est classifié et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).

Ce produit doit être étiqueté conformément à la version qui prévaut des règlements sur les matières dangereuses.

CANADA

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations requises par la RCR.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements et recommandations contenus aux présentes sont fournis de bonne foi et basés sur des données que nous croyons correctes. Cependant, il n'y a aucune garantie que ce soit, explicite ou implicite, quant aux renseignements aux présentes.

NovaSource[®] est une marque commerciale déposée de Tessenderlo Kerley, Inc. Tous droits réservés.

Version de la FDS : 2.4 Date d'entrée en vigueur : 17 mai 2024